SÉM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 AVRIL 2021

DELIBERATION N°2021.00128

SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES - FESTIVAL PAROLES ET MUSIQUES - 2021

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 01 avril 2021

Nombre de membres en exercice : 72
Nombre de présents : 60
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de voix : 64

Membres titulaires présents :
M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :
Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Martial FAUCHET

RECU EN PREFECTURE
Le 16 avril 2021
VIA DOTELEC - iXBus
ID : 042-244200770-20210408-D2021003128U
DATE D'AFFICHAGE : 16 avril 2021

Membres titulaires absents excusés :
M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Rémy GUYOT, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND, M. Jean-Paul RIVAT, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :
M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 AVRIL 2021

SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES - FESTIVAL PAROLES ET MUSIQUES - 2021

Saint-Etienne Métropole a mis en place un dispositif d'aides aux manifestations culturelles dans le cadre d'une politique d'attractivité renouvelée et dans un souci de rationalisation de la gestion des subventions, de transparence et de bonne gestion.

Les objectifs de ce dispositif sont de :

- favoriser le rayonnement du territoire et son attractivité culturelle ;
- faire valoir l'action de Saint-Etienne Métropole en lien avec les autres politiques publiques portées par la Métropole ;
- coordonner le dispositif en lien avec les communes de Saint-Etienne Métropole.

Au titre de l'année 2021, suite à un appel à projets, neuf festivals ont fait acte de candidature. Le festival « Paroles & Musiques », a candidaté et a été retenu afin d'être auditionné par un jury.

Ce festival de musiques actuelles et de chanson française se déroulera du 17 au 23 mai 2021, il fêtera sa 30ème édition. La programmation sera composée de valeurs montantes nationales ainsi que des têtes d'affiches. Le budget 2021 du festival s'élève à 587 000 €.

Cette manifestation a été annulée en 2020 suite à la crise de la COVID. Pour l'année 2021, le festival prévoit une baisse de sa fréquentation due aux contraintes sanitaires et de sécurité qu'il devra mettre en place pour chaque spectacle.

Au regard de l'attractivité et du rayonnement de ce festival, une subvention de 56 000 € est proposée au titre de l'année 2021 soit 9.5 % du budget global de l'évènement. En cas d'annulation ou de nouveau report du festival, la convention prévoit des clauses spécifiques permettant d'ajuster le montant de la subvention.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- ***approuve le soutien de Saint-Etienne Métropole au festival Paroles & Musiques à hauteur de 56 000 € ; ce montant pourra être modulé en fonction des conditions dans lesquelles le festival se déroulera ;***

- ***autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention entre la société «P&M Production» et Saint-Etienne Métropole ;***

- ***la dépense correspondante sera imputée au chapitre Politique culturelle : 6574 du budget Culture de l'exercice 2021 sous réserve de l'adoption du BP 2021.***

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

Gaël PERDRIAU